

Novembre 2009

Mairie de
BOESENBIESEN

22 Rue Principale
67390 BOESENBIESEN



Tél. 09 75 66 75 48

Fax 03 88 85 30 81

communedeboesenbiesen@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture :

- ⇒ Lundi 17h à 19h
- ⇒ Jeudi 17h à 19h

NOTE D'INFORMATIONS

RATTRAPAGE DE COLLECTE

SMICTOM Alsace Centrale
Bac gris et jaune

En raison du jour férié mercredi 11 novembre 2009, les **bacs gris** et les **bacs jaunes** seront collectés

le SAMEDI 14 novembre 2009

Début de la collecte 4 heure 45

PERMIS DE DETENTION DE CHIEN

Chiens de 1^{ère} et 2^{ème} catégorie

PERMIS DE DETENTION DE CHIEN OBLIGATOIRE AVANT LE 31 déc. 2009 !

La loi du 20 juin 2008 renforçant les mesures de prévention et de protection des personnes contre les chiens dangereux, **rend obligatoire l'obtention d'un permis de détention pour les propriétaires des chiens de 1^{ère} et de 2^{ème} catégorie de plus d'un an**. Ce permis est délivré par le maire du lieu de résidence du propriétaire ou détenteur du chien et se substitue à l'actuelle déclaration faite en mairie. **Il doit être obtenu au plus tard le 31 décembre 2009.**

La délivrance du permis de détention définitif est ainsi subordonnée à la production de pièces justifiant :

- ⇒ de l'identification et de la vaccination antirabique du chien ;
- ⇒ d'une assurance garantissant la responsabilité civile du propriétaire ou détenteur ;
- ⇒ de la stérilisation de l'animal pour les chiens de la première catégorie ;
- ⇒ de l'évaluation comportementale du chien ;
- ⇒ d'une attestation d'aptitude .

L'attestation d'aptitude est délivrée par un formateur habilité à l'issue d'une journée de formation obligatoire pour :

- tous les propriétaires ou détenteurs de chiens de 1^{ère} et de 2^{ème} catégorie pour solliciter le permis de détention ;
- les propriétaires ou détenteurs d'un chien qui seraient désignés par le maire ou le préfet parce que leur animal est susceptible de présenter un danger ou qu'il a mordu une personne.

La liste des formateurs habilités pour le Bas-Rhin peut être consultée en mairie.

Liste des chiens de 1^{ère} et 2^{ème} catégorie :

Chiens de 1^{ère} catégorie :

Les chiens non inscrits à un livre généalogique reconnu par le ministère de l'Agriculture et assimilables par leurs caractéristiques morphologiques aux chiens de race : Staffordshire terrier et American Staffordshire terrier (communément appelés « pit-bulls »), mastiff (communément appelés « boer-bulls ») et Tosa.

Chiens de 2^{ème} catégorie :

Correspondent aux chiens inscrits au livre généalogique reconnu par le Ministère de l'Agriculture : Staffordshire terrier, American Staffordshire terrier (non compris les Staffordshire Bull-terrier), Rottweiler, Tosa, les chiens ressemblant aux chiens de race Rottweiler, qui ne sont pas inscrits à un livre généalogique reconnu par le Ministère de l'Agriculture.

Les éléments de reconnaissance des chiens de la 1^{ère} et 2^{ème} catégorie figurent en annexe de l'arrêté du 27/04/1999.

CALENDRIER DES POMPIERS

Les pompiers de BOESENBIESEN passeront dans les foyers le **dimanche 15 novembre 2009**, dans la matinée, pour **distribuer les calendriers 2010**.

*Merci de leur réserver un accueil
chaleureux!*



VOS DROITS ET DEMARCHES

Vous avez **une question sur les sujets de la vie quotidienne** (perte de papier d'identité, demande de prestations familiales, licenciement, contrat de location, etc.)? Vous pouvez **trouver la première réponse...**

- ⇒ Sur Internet **www.service-public.fr**
- ⇒ Par téléphone **3939**

Ces deux services vous aident à mieux appréhender vos droits et obligations ainsi qu'à accomplir vos démarches.



THEÂTRE ALSACIEN

Les amateurs de théâtre alsacien sont cordialement invités à la salle socioculturelle pour passer un moment agréable en compagnie du groupe théâtral de l'ACSL qui aura à cœur de présenter un spectacle de qualité :

D'AFFAR MET DE ROSAROTE VESTE

Pièce de R. Weissenburger.

Il y aura **4 représentations** :

- samedi 28 nov. à 20h30
- dimanche 29 nov. à 14h
- vendredi 04 déc. à 20h30
- samedi 05 déc. à 20h30

Réservations :

03 88 85 31 04

(de préférence entre 18h et 20h)

CARTE NATIONALE D'IDENTITE

Gratuite et valable 10 ans, la demande de CNI est à déposer à la mairie de votre domicile. Le délai de délivrance de 4 semaines.

Pièces à fournir (MAJEURS) :

- ⇒ 2 photos
- ⇒ 1 justificatif de domicile à votre nom (facture EDF, téléphone, avis imposition, etc.)
- ⇒ L'ancienne CNI, le cas échéant la déclaration de perte ou vol accompagnée de 25 € de timbres fiscaux
- ⇒ Copie intégrale de l'acte de naissance

Les majeurs doivent se présenter en personne.

Pièces à fournir (MINEURS) :

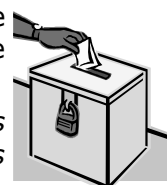
- ⇒ 2 photos
- ⇒ 1 justificatif de domicile au nom du représentant légal (facture EDF, téléphone, avis imposition, etc.)
- ⇒ L'ancienne CNI, le cas échéant la déclaration de perte ou vol accompagnée de 25 € de timbres fiscaux.
- ⇒ Copie intégrale de l'acte de naissance

Les mineurs doivent se présenter en mairie accompagnés du représentant légal.

REVISION DES LISTES ELECTORALES

L'inscription sur les listes électorales est obligatoire. Si vous avez changé d'adresse au sein de la commune, déménagé en cours d'année 2008 ou 2009, vous êtes tenu de vous faire inscrire sur la liste de votre nouveau domicile.

Concernant les ressortissants de l'Union Européenne, l'inscription sur les listes complémentaires pour les élections des représentants au Parlement Européen et les élections municipales est possible.



Dans tous les cas, il vous suffit de vous présenter en mairie muni d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.

L'inscription est possible jusqu'au 31 décembre 2009.

Pour tous renseignements vous pouvez contacter la mairie.

ENQUÊTE SUR LE PATRIMOINE DES MENAGES (INSEE)

L'INSEE réalise, entre octobre 2009 et janvier 2010, une enquête sur le patrimoine des ménages.

Cette enquête a pour but de recueillir des données sur la composition du patrimoine sous ses différentes formes : patrimoine financier, immobilier et professionnel, endettement... Elle améliorera la connaissance des mécanismes de constitution et de transmission non seulement du patrimoine économique mais également des identités familiales et culturelle. Des comparaisons internationales sur la réussite sociale des ménages seront également possibles. En effet, des enquêtes similaires sont réalisées dans d'autres pays européens.

Dans notre commune, quelques ménages seront sollicités. Un enquêteur de l'INSEE chargé de les interroger prendra contact avec eux. Il sera muni d'une carte officielle l'accréditant.

Nous vous remercions par avance du bon accueil que vous lui réserverez.